Le permis à 1Euro par jour

Avec 700000 candidats reçus chaque année, le permis de conduire est le premier examen de France.
Parce qu'un grand nombre de jeunes, de 16 à 25 ans, n'ont pas toujours les fonds nécessaires pour le financement de leur formation à la conduite, l'Etat met en place le permis à un euro par jour.

L'objectif est simple : favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, à travers un système de prêt à taux zéro avec un remboursement d'un euro par jour (soit un prélèvement de 30 euros par mois).

Grâce à cette facilité de paiement, plus besoin d'économiser pendant des mois et des mois pour pouvoir passer son permis !

Ce permis à un euro par jour permet de répondre à deux objectifs principaux :

- Faciliter l'accès au permis de conduire dont le coût peut représenter un frein pour certains jeunes et notamment un obstacle fort à l'obtention d'un emploi.
- Continuer à améliorer la qualité générale de la formation, grâce à un partenariat avec les écoles de conduite, fondé sur leur engagement dans une démarche de qualité.

Tous les jeunes qui ont entre 16 et 25 ans révolus, quelle que soit leur situation, peuvent en bénéficier, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Mode d'emploi :

- Pour bénéficier du permis à un euro par jour, il faut d'ores et déjà se rendre dans son établissement bancaire pour savoir si l'on peut solliciter un financement.
- -Ensuite il faut se présenter dans une auto-école partenaire de l'opération.

Attention, toutes les auto-écoles ne sont pas conventionnées.

- Il faut prendre rendez-vous avec l'auto-école pour programmer une heure d'évaluation, afin de déterminer le nombre d'heures prévisionnel nécessaire pour une bonne préparation à l'examen final.

A l'issue de cette évaluation, l'auto-école établira un devis de formation et un contrat spécifique permis à un euro par jour.
Muni de ces documents, vous pourrez vous rendre à la banque pour faire votre demande de prêt.
A partir du montant du devis délivré par l'auto-école, le banquier peut vous proposer des formules de remboursement sur la base de 800, 1000 ou 1200 euros.
Le niveau de prêt de la banque ne peut dépasser le montant défini par l'école de conduite.
Le montant est fixé dès le départ entre le candidat et l'établissement financier et ne peut pas être changé.
La banque verse directement les fonds à l'auto-école, la plupart du temps ou transite par le candidat.
Si l'auto-école perçoit trop d'argent par rapport aux prestations effectuées, elle vous remboursera la différence à la fin de la formation.
Si votre prêt ne suffit à régler toutes les prestations effectuées à l'auto-école, il faudra compléter.

De même, si vous le souhaitez, vous êtes libre de régler la somme encore due à la banque et d'arrêter, sans frais, les prélèvements du prêt.